

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Convocations adressées le douze juin deux mil quatorze aux conseillers municipaux pour la réunion qui aura lieu le vingt juin deux mil quatorze.

Le Maire,

F. LECOULTRE

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à 18h15 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouzonville se sont réunis en l'Hôtel de Ville sur la convocation qui leur a été adressée le douze juin deux mil quatorze par le Maire.

Ordre du jour :

- Appel des Conseillers Municipaux
- Election du secrétaire de séance

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

B – Modification de la composition de 2 commissions

C – Commission d'appel d'offres

D – Convention Pôle Social

E – Règlement intérieur

F – Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

G – Jurés d'assises

H – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE

A – Modification de poste

B – Cession immobilière : Espace Habitat

C – Informations diverses

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Groupement de commandes vérifications des installations électriques.

B – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –

A – Saison culturelle

B – Informations diverses

VII) Vie associative - Animations

A – Informations diverses

Etaient Présents :

MMES et MMS LECOULTRE Florian, LOTTIN Patrick, CORNET Corinne, JAROSZ Marie-Christine, ISTACE Guy, CUCHET Michel, GARCIA Pedro, PELTIER Henri, GILLET Marie-Agnès, LARZILLIERE Corinne, DURBECQ Sylvie, GAROT Isabelle (arrivée à 18h55), LAMBOT Stéphanie, GIBARU Arnaud, CHIBANE Emilie, COSTABELLI Elodie, OSTROWSKI Marie-Louise, RIBET Béatrice, DORMET Jean-Nicolas, BRISSART Laurent, GAIGNIERRE Jean-Marc, ALEXANDRE Carole.

Etaient Absents excusés :

Mr MONTENON Denis qui a donné procuration à Mr GIBARU Arnaud
Mr LUKASIEWICZ Jean-Pierre qui a donné procuration à Mr GARCIA Pedro
Mme BOUCHER Martine qui a donné procuration à Mr GILLET Marie-Agnès
Mr LIBOTTE- DELEGAY Jean-Pol qui a donné procuration à Mme GAROT Isabelle
Mr MALAGOLI Eric qui a donné procuration à Mr LECOULTRE Florian
Mme LAIR Mandy qui a donné procuration à Mme COSTABELLI Elodie
Mme MERGEE Andrée qui a donné procuration à Mme RIBET Béatrice

Secrétaire de séance :

A l'unanimité, Mme Elodie COSTABELLI est élue secrétaire de séance

I) COMMUNICATIONS DU MAIRE

A – Informations légales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire du 5 mai au 10 juin 2014 dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

B – Modification de la composition de 2 commissions

Monsieur BRISSART Laurent, conseiller municipal, est membre de 3 commissions (culture - bibliothèque, scolaire périscolaire ALSH et vie associative - animation) Celui-ci pour des raisons personnelles ne souhaite plus faire partie de la commission culture et bibliothèque.

Afin de respecter la règle du pluralisme il est proposé au conseil municipal d'élire Madame ALEXANDRE Carole (Membre d'une seule commission) à la place de Monsieur BRISSART à la commission Culture Bibliothèque.

Le conseil à l'unanimité accepte d'élire Mme ALEXANDRE Carole à la commission Culture Bibliothèque.

C - Commission d'appel d'offres

Lors de la nomination des membres de la commission d'appel d'offres du 6 avril dernier, afin de respecter le pluralisme, le conseil avait désigné 4 suppléants au lieu de 5. Monsieur GAIGNIERRE seul représentant de sa liste, n'avait pas de suppléant.

La préfecture par courrier du 7 mai 2014 précise qu'il y a obligation d'avoir un nombre de suppléant égal à 5.

De ce fait il convient d'ajouter un nom à cette liste.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur LOTTIN Patrick comme suppléant.

D – Convention Pôle Social

Cette convention se décompose comme suit :

1. Les axes prioritaires d'intervention de l'association (accès à la culture, aide aux victimes, insertion sociale et professionnelle, aide à la parentalité).

2. La participation financière de la ville liée :

– au fonctionnement du pôle	17 000 €/an
– au financement des projets répondant aux objectifs	7 000 €/an.
– Projet CNAF (11-17 ans)	<u>4 000 € /an</u>

Soit un total de 28 000 € prévus au Budget primitif

(une avance de 10 000 € a déjà été versée en début d'année)

– à la valorisation des locaux (8 000 € /an)

3. Les évaluations à court et moyen termes de l'activité du pôle social.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention

E – Règlement du Conseil Municipal

L'Article L 2121-8 du CGCT précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur transmis à chaque conseiller municipal est accepté par 26 voix et 1 abstention (Mr Jean-Marc GAIGNIERRE).

F – Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants

En application du Décret N° 2014-532 du 26/05/2014 le conseil municipal a procédé au vote des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre prochain.

2 listes sont en présence :

- Agir ensemble pour Nouzonville
- Nouzonville autrement

27 votants : 20 voix pour Agir ensemble pour Nouzonville et 7 voix pour Nouzonville autrement

Répartition en sièges

11 délégués et 4 suppléants pour Agir ensemble pour Nouzonville

4 délégués et 1 suppléant pour Nouzonville autrement

Agir ensemble pour Nouzonville				Nouzonville autrement	
DELEGUES					
N°	NOM	PRENOM		NOM	PRENOM
1	LECOULTRE	Florian		RIBET	Béatrice
2	CORNET	Corinne		DORMET	Jean-Nicolas
3	LOTTIN	Patrick		OSTROWSKI	Marie-Louise
4	JAROSZ	Marie-Christine		BRISSART	Laurent
5	MONTENON	Denis			
6	LARZILLIERE	Corinne			
7	CUCHET	Michel			
8	COSTABELLI	Elodie			
9	LIBOTTE	Jean-Pol			
10	GILLET	Marie-Agnès			
11	GIBARU	Arnaud			
SUPPLEANTS					
12	DURBECQ	Sylvie		ALEXANDRE	Carole
13	ISTACE	Guy			
14	GAROT	Isabelle			
15	MALAGOLI	Eric			

Arrivée de Mme GAROT Isabelle (18h55).

G – Jurés d'assises

Conformément à la réglementation en vigueur, il a été procédé au tirage au sort de 15 jurés d'assises comme chaque année à pareille époque.

- | | |
|---|--|
| 1 – Mme THIRY Simone épouse LAVIALLE | 9 – Mr HERBOURG Xavier |
| 2 – Mme MATUSIK épouse HARDY | 10 – Mme NOYER Thérèse épouse DUPONT |
| 3 – Mme SACRE Laurianne | 11 – Mme BOURGEOUX Denise épouse KLEIN |
| 4 – Mme GUIDICI Agnès épouse RENNESSON | 12 – Mr BRAIBANT Julien |
| 5 – Mr MASSON Bernard | 13 – Mr BENBOURNANE Abdelkader |
| 6 – Mme GIRARDIN Nadia épouse BOUTEILLE | 14 – Mr BOUAZZOUZ Tarik |
| 7 – Mr GOUEGNAS Jean-Luc | 15 – Mr HADID Djamel |
| 8 – Mr DUJEUX Christophe | |

H – Informations diverses

II) FINANCES – ECONOMIE

A – Modification de poste

Un agent des services techniques va faire valoir ses droits à retraite pour invalidité au 01/11/2014.

Afin de pouvoir le remplacer il vous est proposé la modification de poste suivante :

Suppression :

1 Agent de Maîtrise 35/35° au 01/11/2014

Création :

1 Adjoint Technique Territorial 2° Classe 35/35° au 01/11/2014

Le conseil après avis favorable du CTP accepte à l'unanimité cette modification de poste.

B – Cession immobilière : Espace Habitat

La SA HLM Habitat de Champagne (ex SA HLM de Nouzonville) a transmis à la Préfecture des Ardennes une demande en vue de procéder à la cession d'une maison sise 47 rue Jean Jaurès sur la commune de Nouzonville.

En application des dispositions de l'article L 443-8 du code de la construction et de l'habitation, le Préfet des Ardennes demande au Maire de Nouzonville de recueillir l'avis de son Conseil Municipal.

Il faut toutefois noter que Monsieur le Préfet ne s'opposera à cette vente que si celle-ci réduit de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux dans la commune ou si les logements vendus ne respectaient pas les normes d'habitabilité ou étaient insuffisamment entretenus.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la SA HLM Habitat de Champagne à procéder à cette cession.

C – Informations diverses

III) TRAVAUX – PERSONNEL – PLU

A – Groupement de commandes vérifications des installations électriques.

Lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2010 la ville de Nouzonville s'était prononcée favorablement à la participation au groupement de commandes « vérifications des installations électriques ».

Celui-ci arrivant à expiration à la fin de l'année, la commune souhaite participer à nouveau à celui-ci.

Pour rendre cette participation effective, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention de groupement de commande
- autorise le Maire à la signer
- désigne pour la commission d'appel d'offres Monsieur Patrick LOTTIN en tant que membre titulaire et Mme Corinne LARZILLIERE en tant que membre suppléant.

B – Informations diverses

IV) SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ALSH – CANTINE

A – Informations diverses

V) AFFAIRES SOCIALES

A – Informations diverses

VI) CULTURE – BIBLIOTHEQUE –

A – Informations diverses

VII) Vie associative - Animations

A – Informations diverses